

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **13 janvier 2020** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté
Siège #2 - Bernard Grenier
Siège #4 - René Turcotte
Siège #5 - Douglas E. Mccaffery
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Siège #3 - Daniel La Boissière

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron.
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 décembre 2019
 - 3.2 - Séance extraordinaire d'adoption du budget du 2 décembre 2019
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS
- 5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
- 6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 6.2 - Acceptation des dépenses
 - 6.3 - Cotisation annuelle 2020 à la «COMBEQ» pour notre officier municipal en bâtiment et en environnement
 - 6.4 - Fiscalité agricole - projet de loi no: 48
 - 6.5 - Demande aide financière - École de la Source de Nantes
 - 6.6 - Demande de soutien pour la semaine de l'intergénération 2020
- 7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
 - 8.1 - Entente avec la Croix Rouge
- 9 - LOISIRS-TOURISME
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
 - 10.1 - Hausse de tarif du tonnage pour le traitement des matières recyclées chez récupération Frontenac - Participation à l'avance de compensation
- 11 - LÉGISLATION
- 12 - VARIA
 - 12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil
- 13 - CORRESPONDANCE
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2020-01
5945

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 2 décembre 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

3.2 - Séance extraordinaire d'adoption du budget du 2 décembre 2019

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil tenue le 2 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois de décembre 2019.

Construction : 1
Rénovation : aucun
Captage d'eau : aucun
Installation septique : aucun
Lotissement : aucun
Accès à la voie publique : aucun
Dérogation mineure : aucun
Autorisation abattage d'arbres : aucun
Émissions de constats d'infraction suite à la tournée des nuisances: aucun
Vérification sporadique des installations septiques non conformes, non polluantes: aucun

Vérification sporadiques des camps de chasse et chalets en regard:

- des services de collecte des ordures ménagères et sélectives des installations septiques: aucun
- des captages d'eau: aucun
- des nuisances: aucun
- autres infractions : aucun

6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

6.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 2465 au chèque no. 2508 pour un montant total de 34 389.21\$

Salaires: chèque no. 2513 au chèque no. 2533 pour un montant total de 9 479.74\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 570.92\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 4 132.40\$

ADOPTÉE

2020-01 5946 6.3 - Cotisation annuelle 2020 à la «COMBEQ» pour notre officier municipal en bâtiment et en environnement

ATTENDU qu'il faut renouveler auprès de la «COMBEQ» la cotisation 2020 pour notre officier municipal en bâtiment et en environnement;

ATTENDU que ces frais de 436,91\$ (taxes incluses) sont partagés entre les municipalités de Courcelles, Saint-Ludger, Saint-Augustin de Woburn, Saint-Robert-Bellarmin et Milan;

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. McCaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser l'adhésion 2020 à la «COMBEQ» pour monsieur Jean-François Boulet, officier municipal en bâtiment et en environnement.

Que cette somme de 87,38\$ (taxes incluses) soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2020-01 5947 6.4 - Fiscalité agricole - projet de loi no: 48

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

IL EST PROPOSÉ PAR Bernard Grenier
APPUYÉ PAR Bianka Côté

QUE la municipalité de Milan:

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au (à la) ministre régional(e), aux députés, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

2020-01
5948

6.5 - Demande aide financière - École de la Source de Nantes

La Municipalité de Milan a reçu une demande de participation financière afin de rendre sa cour d'école plus vivante et stimulante. L'école a besoin de renouveler

certaines jeux et d'en ajouter de nouveaux.

CONSIDÉRANT QUE le parc école est aussi utilisé par les élèves de Milan;

IL EST PROPOSÉ par Bernard Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter de contribuer financièrement à la demande de l'école de la Source de Nantes au montant de 150,00\$.

ADOPTÉE

**2020-01
5949 6.6 - Demande de soutien pour la semaine de l'intergénération 2020**

Le comité Intergénération de la MRC du Granit demande un soutien financier pour la treizième édition qui se tiendra du 3 au 9 février 2020. Il aura 35 activités intergénérationnelles déployées dans 16 municipalités différentes de la MRC du Granit.

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de ne pas accepter de contribuer financièrement.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois de décembre 2019.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

**2020-01
5950 8.1 - Entente avec la Croix Rouge**

La Municipalité de Milan désire avoir une entente avec la Croix Rouge afin d'être prête en cas de sinistre.

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil de demander à la Croix Rouge de nous faire parvenir une soumission.

ADOPTÉE

9 - LOISIRS-TOURISME

10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

**2020-01
5951 10.1 - Hausse de tarif du tonnage pour le traitement des matières recyclées
chez récupération Frontenac - Participation à l'avance de compensation
HAUSSE DE TARIF DU TONNAGE POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES
RECYCLÉES CHEZ RÉCUPÉRATION FRONTENAC PARTICIPATION À
L'AVANCE DE COMPENSATION**

ATTENDU QUE Récupération Frontenac inc. a annoncé la hausse de son tarif de traitement des matières recyclées passant de 2,50\$/Tonne métrique à 55\$/Tonne métrique, et ce, à compter de la prochaine année;

ATTENDU QUE les municipalités du territoire obtiendront une compensation de Recyc-Québec pour cette hausse, laquelle sera versée dans 2 ans;

ATTENDU QUE par sa résolution no 2019-228, le conseil des maires de la MRC du Granit a offert une avance de compensation aux municipalités du territoire, ayant déclaré ou non compétence à la MRC pour les matières recyclées, pour leur permettre de diminuer le fardeau financier que représente la hausse de tarif ci-haut mentionnée;

Il est proposé :
appuyé :

QUE le conseil de la Municipalité de Milan confirme à la MRC du Granit sa participation à l'avance de compensation pour contrer la hausse du tarif du traitement des matières recyclées, et ce, pour les années 2020 et 2021.

QUE le conseil de la Municipalité de Milan accepte que l'avance de compensation de 2020 lui soit ajoutée au montant de sa quote-part pour les matières recyclées en 2022 et que l'avance de 2021 lui soit ajoutée au montant de sa quote-part pour les matières recyclées en 2023.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC du Granit.

11 - LÉGISLATION

12 - VARIA

- Ouverture du Local des loisirs à tous les mardis de 13h à 17h pour les gens de Milan jusqu'au 30 mars 2020.

2020-01 5952 12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 3 février 2020 à 19h30.

13 - CORRESPONDANCE

Activités Municipalités voisines: Val-Racine - Carnaval des neiges, samedi 8 février 2020.

- Subvention à l'action bénévole reçue pour l'installation de modules de jeux pour les jeunes au montant de 3 000\$ par le Député François Jacques

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 20h40.

ADOPTÉE

Jacques Bergeron, maire

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

Jacques Bergeron, maire